



Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20180207-2018-004-BF
Date de télétransmission = 15/02/2018
Date de réception préfecture = 15/02/2018

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-004 / 7-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1^{er} février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Vote des budgets primitifs 2018 budget annexe Pompes Funèbres

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le Budget Primitif 2018 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-1 et suivants.

Le 13 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2018.

Il est rappelé que par délibération en date du 22 décembre 1995, le principe d'un vote du Budget Principal par nature a été retenu.

L'équilibre du Budget annexe Pompes funèbres, pour l'exercice 2018, s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	891 100,00	891 100,00
Section d'investissement	68 300,00	68 300,00
TOTAL BUDGET 2018	959 400,00	959 400,00

Le budget annexe POMPES FUNEBRES est voté par chapitre, en fonctionnement comme en investissement.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale en date du 29 janvier 2018 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Pompes Funèbres.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **25 voix POUR - 8 ABSTENTIONS** (J-L. BALLY, N. CHARLETY, A. FAVIER, R. REVIL, L. TRICOLI, A. GERVASI, J. VIAL, A. COLLIN).
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT